



Réunion du 04 Novembre 2025 au siège du District de Football de la Haute-Vienne.

PV N. 12

PRÉSIDENT DE SEANCE : ALEXANDRE VOISIN

PRÉSENTS : NICOLAS SAUVANAUD, ISABELLE BERSOUX, JEAN-LOU WEBER, OLIVIER FRACHET

ABSENTS EXCUSES : TIMOTHEE JOHNSON, KILIAN AUTIER

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours francs pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des 4 dernières rencontres de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude. Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontres doivent obligatoirement être effectués via FOOTCLUBS au minimum 5 jours avant la rencontre.

La commission des jeunes, dans un impératif de bonne administration des compétitions, est souveraine pour imposer l'inversion automatique d'une rencontre ALLER en cas d'arrêtés municipaux.

Règle de bonne conduite : Dans le cadre d'un forfait survenant le week-end, il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail adressé au District, le club adverse et contacter la commission d'arbitrage au 06 24 69 13 84.

Catégorie U18 Interdistrict

- **Match N.53999773 du 22/11/2025 à 15h entre CONDAT S/VIENNE ET GJ EFPN 1 (poule unique)**

Prévu initialement le 22/11/2025 à 15h au COMPLEXE SPORTIF PIERRE BARDY 1 à CONDAT-SUR-VIENNE, se jouera le même jour, à **13H** au COMPLEXE SPORTIF PIERRE BARDY 1 à CONDAT-SUR-VIENNE.

Catégorie U17

- **Match N.55137709 du 15/11/2025 à 13h entre PAYS AREDIEN F.C 1 ET F.C CANTON D'ORADOUR 1 (D2 poule B)**

Prévu initialement le 15/11/2025 à 13h au stade MARCEL DE LABORDERIE à SAINT-YRIEIX LA PERCHE, se jouera le même jour, à **15H** au stade **JEANNOT GUILHOT à LADIGNAC-LE-LONG**.

- **Match N.55137671 du 08/11/2025 à 15h entre LIMOGES LAFARGE J.S 1 et BEAUNE LES MINES U.S 1 (D1 poule unique)**

Prévu initialement le 08/11/2025 à 13h au stade du PUY LAS RODAS 1 à LIMOGES, se jouera le même jour, à la même heure au stade **du PUY LAS RODAS 1 à LIMOGES**.

- **Organisation du championnat U17 pour la saison 2025-2026 :**

- Comme indiqué dans le procès-verbal n°1 du 22 août dernier, le championnat **U17** se poursuit à l'issue des 5 journées de brassage. Les **deux premières équipes** de chaque poule ont accédé au **championnat D1 U17** (matches aller-retour). Les autres équipes sont réparties dans le **championnat D2 U17** (matches aller-retour), organisé en **2 poules**.
- À l'issue du **championnat D1 U17**, le **club classé premier** sera **promu en U18 R2** pour la saison suivante.
- Les clubs sont informés qu'à l'issue du **championnat D2 U17**, la **commission** souhaite organiser un **match** entre les **premiers de chaque poule**, en vue de l'attribution d'une **dotation**.

U17 D1
Ent. Aixe/St Priest 1
Beaune Les Mines U.S 1
Isle J.A 2
Le Palais sur Vienne 1
Limoges Lafarge J.S 1
G.J Panazol Vigenal 1
Rilhac-Rancon C.A 1
Verneuil S/Vienne S.C 2

UD17 D2 – Poule A	U17 D2 – Poule B
Ambazac A.S 1	Bosmie Charroux ASA 1
Fun 87 HI Gj 1	Gj Fcco/Scs/Feuillar 1
Gj Us de la Gorre 1	Eymoutiers As 1
Couzeix Chaptelat U.S 1	Gj Ef Pays Nexon 1
Limoges ASPTT 1	Ofc Footsud Eslcl 1
Gj Bessines ANF 87 1	St Just Le Martel As 1
St Junien A.S 1	St Leonard De Noblat 1
	Pays Aredien Fc 1

Catégorie U15

- **Match N.55128849 du 29/11/2025 à 13h entre PAYS AREDIEN F.C 1 et SAINT-LEONARD F.C 2 (D2 poule B)**

Prévu initialement le 29/11/2025 à 13h au stade MARCEL DE LABORDERIE à SAINT-YRIEIX LA PERCHE, se jouera le même jour, à **15H** au stade MARCEL DE LABORDERIE à SAINT-YRIEIX LA PERCHE.

- **Match N.55127938 du 08/11/2025 à 15h entre SAINT-LEONARD DE NOBLAT F.C 1 et VERNEUIL S/VIENNE S.C 1 (D1 poule unique)**

Prévu initialement le 08/11/2025 à 15h au stade CHRISTOPHE TEXIER à MOISSANES, se jouera le même jour, à **14H30** au stade CHRISTOPHE TEXIER à MOISSANES.

- Le club GJ US DE LA GORRE 1 étant forfait général en première phase de brassage U15, reste forfait général pour la deuxième phase D2 du championnat U15. Les équipes qui devaient affronter **cette équipe seront donc exemptes.**
- Le club LIMOGES LANDOUGE F.2 ne souhaitant plus engager une deuxième équipe dans la deuxième phase du championnat U15 D2, les équipes qui devaient affronter cette équipe seront donc exemptes.
- **Organisation du championnat U15 pour la saison 2025-2026 :**
 - Comme indiqué dans le procès-verbal n°1 du 22 août dernier, le championnat **U15** se poursuit à l'issue des 5 journées de brassage. Les **deux premières équipes** de chaque poule ont accédé au **championnat D1 U15** (matches aller-retour). Les autres équipes sont réparties dans le **championnat D2 U15** (matches aller-retour), organisé en **3 poules** (A, B et C).
 - À l'issue du **championnat D1 U15**, le club classé **premier** sera **promu en U16 R2** pour la saison suivante.
 - Les clubs sont informés qu'à l'issue du **championnat D2 U15**, la **commission** souhaite organiser un **match** entre les **premiers de chaque poule**, en vue de l'attribution d'une **dotation**.

U15 D1
Rilhac-Rancon CA
GJ Bessines Anf 87
Ent. Nant. Comp.
St Leonard de Noblat
Isle J.A 2
Boisseuil 87 FC
OFC Footsud ESLCL
Couzeix Chaptelat U.S
St Junien A.S
Verneuil S/Vienne S.C

U15 D2 – Poule A	U15 D2 – Poule B	U15 D2 – Poule C
Ambazac As 1	Ambazac As 2	Ent.Aixe/Verneuil 2
Beaune Les Mines Us 2	Bosmie Charroux Asa 1	Gj Fcco/Scs/Feuillar 1
Fun 87 HI Gj 1	Eymoutiers As 1	Ent.Landouge-Aurence 1
Limoges Lafarge Js 1	Feytiat Cs 1	Limoges Lafarge Js 2
Gj Panazol Vigenal 1	Gj Ef Pays Nexon 1	Ent. Assj Rsc 1
Limoges Avenir Foot 1	Limoges Asptt 1	Rochechouart Oc 1
	St Leonard De Noblat 2	
	Pays Aredien Fc 1	

Coupe U17

- Match N.54961918 du 05/11/2025 à 19h entre RILHAC-RANCON CA 1 et ISLE J.A 1

La Commission :

Vu les courriels adressés par les deux clubs concernés ;

En application des dispositions réglementaires encadrant l'organisation des compétitions, **tient à rappeler** que le District est seul compétent pour en assurer la gestion, notamment pour l'établissement, la modification et la validation des calendriers officiels.

Le fait, pour un club, de solliciter le report d'une rencontre ne lui confère en aucun cas le pouvoir d'en déterminer ou d'en modifier la date. **Seul le District**, en vertu de ses compétences réglementaires, est habilité à arrêter ou à réviser les calendriers des compétitions et à statuer sur l'opportunité d'un report.

En conséquence, le match en rubrique, prévu le 5 novembre 2025 à 19h00 au stade René-Legrand à Rilhac-Rancon, demeure **maintenu à la date et à l'heure initialement fixées.**

WEEK-END FUTSAL

Pour rappel, le week-end Futsal sera organisé à la trêve hivernale.

La date vous sera communiquée prochainement.

Obligatoire pour tous les clubs dans les catégories U18 - U15 et U17

PROCHAINE REUNION

➤ Le Lundi 10 Novembre 2025 à 18h30

CALENDRIER GENERAL

Les calendriers des compétitions diffusés le 22 août 2025 ont été mis à jour le 4 novembre 2025.

La commission rappelle à tous les clubs que tous les joueurs doivent obligatoirement être licenciés.

La Commission reste à la disposition des clubs pour toute demande d'information complémentaire.

La commission est souveraine pour replacer aux dates laissées libres sur ces calendriers, des rencontres qui ne seraient pas jouées (intempéries et cas exceptionnels) aux dates prévues.

Les clubs doivent noter que les calendriers officiels du district sont prioritaires sur tout autre activité annexe organisée par les clubs.

Le Président de séance
Alexandre VOISIN

Le secrétaire de séance
Jean-Lou WEBER

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président